

### **Texte de la pétition**

Depuis toujours, les gîtes d'étape n'ont aucune reconnaissance juridique, et pourtant des particularités différentes des chambres d'hôtes et des meublés de tourisme.

Nous louons des lits à la nuitée dans des chambres partagées, avec des parties communes ; sanitaires, espace détente, restauration. Un coin cuisine est souvent mis à disposition.

Notre clientèle fait le choix de dormir dans un établissement au confort modéré et au tarif abordable, (entre 13 et 20€ la nuitée par personne), amenant son drap ou duvet non fourni automatiquement.

Le non-classement des gîtes d'étape nous révèle une situation insupportable concernant la TAXE DE SEJOUR : depuis la réforme nationale de la collecte de cette taxe au réel, les gîtes d'étape se retrouvent avec les établissements non classés, aboutissant à une taxe de séjour représentant 5% du tarif de la nuitée !

Comment expliquer au marcheur, randonneur, pèlerin au long cours qu'il doit payer une taxe de séjour plus chère dans un gîte d'étape que dans une chambre d'hôte ou un hôtel, alors que les prestations fournies sont moindres que celles d'un camping 3\*...!

Nous demandons donc un classement de nos établissements dans la catégorie "*Auberges collectives*" au même titre que les auberges de jeunesse et les refuges payants comme le propose l'amendement 11-2058 du 6/11/2019. \*(à retrouver ci-dessous).

Le montant de la TAXE DE SEJOUR concernant cette nouvelle catégorie, "les auberges collectives" doit être inférieur à celui des chambres d'hôtes et des campings 3\*,4\*,5\*, soit un tarif fixe ne dépassant pas 0.40€

Nous vous invitons donc TOUS à SIGNER cette pétition :

- Marcheurs, randonneurs à pied, à vélo, à cheval, pèlerins, qui êtes les PAYEURS de cette taxe de séjour.
- Professionnels hébergeurs en gîte d'étape ou de groupe, collecteurs concernés et attentifs aux problèmes de votre clientèle.

et à vous rapprocher de vos députés, de vos collectivités territoriales, de vos offices de tourisme pour veiller à l'application de cette requête en classement "Auberges collectives", et de partager et faire circuler cette information au plus grand nombre.

Le Collectif des Gîtes d'étape du Lot, GR65, Chemin de Compostelle  
en partenariat avec Rando-Accueil.